



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Dossier relatif aux comptes du service intérieur 6749

Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2013

Date de dépôt : 03-12-2014

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
03-12-2014	Déposé	6749/00	<u>3</u>
18-12-2014	Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2013	Document écrit de dépôt	<u>23</u>

6749/00

N° 6749**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2013**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(10.12.2014)

La Commission se compose de: M. Marc LIES, président; Mmes Diane ADEHM, Tess BURTON (vice-présidente), Mmes Claudia DALL'AGNOL, Joëlle ELVINGER, MM. Aly KAES, Alexander KRIEPS (vice-président), Mme Josée LORSCHÉ, MM. Edy MERTENS, Roger NEGRI, Justin TURPEL et Serge WILMES, membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 165 du règlement de la Chambre des Députés dispose dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2013

Les comptes annuels 2013 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2013 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2013 pour l'exercice 2014.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2013. En ce qui concerne la „Réserve informatique“, il s'agit de crédits prévus pour des projets non réalisés et utilisés pour des réalisations imprévisibles au moment de l'établissement du budget. Le poste „Maison Wiltheim“ contient les dépenses relatives aux travaux de rénovation de la Maison Wiltheim acquise en 2010. Les „Engagements exercices antérieurs“ concernent les dépenses pour lesquelles l'engagement et le paiement ne peuvent être réalisés à charge d'un même exercice budgétaire.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2013 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Au 1er janvier 2014, la réserve de la Chambre des Députés se chiffrait à 7.576.905,74 € dont 7.154.596,22 € sont prévus pour le paiement de dépenses imprévues et constituent la réserve réelle de la Chambre des Députés, 171.069,18 € constituent la réserve informatique nécessaire pour le règlement de dépenses engagées mais pas encore liquidées et 125.332,19 € constituent le solde destiné à payer les factures résultant des travaux de rénovation de la Maison Wiltheim. Les engagements des exercices antérieurs se chiffrent à 717.556,44 €.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2013

	<i>au</i> 31.12.2013/€	<i>au</i> 31.12.2012/€
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	0,00	1.600,06
– avoirs en banques et encaisse	9.644.087,40	8.929.924,34
<i>Comptes de régularisation actif</i>	568.440,43	570.940,06
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	10.212.527,83	9.502.464,46
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	4.662.065,22	2.733.006,83
– réserve informatique *	171.069,18	378.933,49
– maison Wiltheim *	125.332,19	1.291.787,79
– engagements exercices antérieurs	295.247,62	379.007,68
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	0,00	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	2.044.845,95	2.035.860,95
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	0,00	0,00
– frais mobilier de bureau à payer	(872,85)	(872,85)
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	2.914.840,52	2.635.161,87
Total du passif	10.212.527,83	9.502.464,46

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2013

	<i>au</i> <i>31.12.2013/€</i>	<i>au</i> <i>31.12.2012/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	32.210.471,00	31.210.471,00
Crédits campagnes électorales	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	21.482,73	21.259,13
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	210.460,75	35.822,45
Total des revenus	32.442.414,48	31.267.552,58
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(29.513.739,05)	(28.613.940,55)
Remboursement campagnes électorales	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	(13.834,91)	(18.450,16)
Total des charges	(29.527.573,96)	(28.632.390,71)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	2.914.840,52	2.635.161,87

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2013 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 7 juin 2012:

budget des recettes	76.000,00
budget des dépenses	32.738.275,00
réserve prise en compte	451.804,00
dotation budgétaire demandée	32.210.471

<i>Section</i>	<i>Budget 2013</i> <i>Définitif</i>
A: Députés	11.145.250,00
B: Institutions parlementaires internationales	1.780.410,00
C: Groupes politiques	2.712.175,00
D: Personnel	8.849.500,00
E: Administration	7.129.740,00
F: Compte rendu	1.121.200,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
TOTAL DES DEPENSES:	32.738.275,00

En vertu de la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013, un crédit global de 31.210.471,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2013, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2012 et 2013

Comparaison des frais des exercices 2012 et 2013 et du budget 2013

<i>Section</i>	<i>Frais 2012 en EUR</i>	<i>Frais 2013 en EUR</i>	<i>Budget 2013 en EUR</i>
A: Députés	10.443.209,94	10.681.576,90	11.145.250
B: Institutions parlementaires internationales	661.154,37	1.024.897,72	1.780.410
C: Groupes politiques	2.687.576,00	2.712.174,75	2.712.175
D: Personnel	8.143.894,28	8.545.539,24	8.849.500
E: Frais de Fonctionnement	5.773.621,57	5.944.293,37	7.129.740
F: Compte rendu	922.934,55	619.091,98	1.121.200
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	0,00	0
Total	28.632.390,71	29.527.573,96	32.738.275

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2013 se chiffrent à 29.527.573,96 €, soit une augmentation de 3,13% de plus (895.183,25 €) par rapport à l'exercice précédent (28.632.390,71 €).

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2013 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires. Suite au nouveau statut des députés européens, un seul député luxembourgeois, membre du Parlement européen, est encore à charge du budget de la Chambre des Députés (au lieu de 6 députés en 2009).

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.- Examen des frais de l'exercice 2013.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2013

<i>Section</i>	<i>Budget 2013</i>	<i>Frais 2013</i>
A: Députés	11.145.250	10.681.576,90
B: Institutions parlementaires internationales	1.780.410	1.024.897,72
C: Groupes politiques	2.712.175	2.712.174,75
D: Personnel	8.849.500	8.545.539,24
E: Frais de Fonctionnement	7.129.740	5.944.293,37
F: Compte rendu	1.121.200	619.091,98
G: Transferts de revenus	0	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0	0,00
Total	32.738.275	29.527.573,96

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 3.210.701,04 € par rapport au budget adopté (soit -9,81%).

Les écarts de la section „députés“ (-463.673,10 €), se situent surtout au niveau de l'article budgétaire „indemnités de secrétariat“ (-274.067,33 €). Lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale pour cet article budgétaire (200 points indiciaires par député) ainsi que pour le congé politique et le remboursement des cotisations sociales. Il y a lieu de noter que les députés se sont regroupés en pools pour l'engagement de leur personnel et les montants maximum dus non utilisés tombent en économie.

Pour ce qui est de la section „institutions parlementaires internationales“ (-755.512,28 €), les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants,

du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions. Suite aux élections législatives anticipées, la Chambre des Députés n'a pas été représentée à un grand nombre de conférences et réunions prévues lors de l'établissement des propositions budgétaires en 2012. Le crédit demandé pour l'organisation de la session de printemps de l'APO à Luxembourg (1.000.000 €) n'a pas été utilisé dans sa totalité (523.385,91 €). En effet, l'estimation du crédit s'est basée sur les budgets des pays organisateurs des sessions précédentes (750.000 €). Comme il s'agissait de pays de l'Europe de l'Est, ce montant a été adapté au niveau des prix luxembourgeois. Certaines dépenses prévues au budget sont tombées en économie (gratuité du Centre de conférences au Kirchberg) respectivement ont été moins importantes, e.a. les frais de transport en raison de l'hébergement de la plupart des participants dans les hôtels avoisinant le Centre de conférences, les frais de restauration en raison d'offres très avantageuses (p. ex. pour le „walking dinner“ à la Philharmonie pour 700 personnes).

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section „personnel“ (-303.960,76 €), il y a lieu de noter que plusieurs membres du personnel ont opté pour un travail à temps partiel tandis que les traitements avaient été calculés sur base de tâches complètes (1 tâche partielle à raison de 75% à partir du 1er septembre 2013 pour un fonctionnaire de la carrière supérieure, 1 tâche partielle à raison de 75% et 1 tâche partielle à raison de 50% pour des fonctionnaires de la carrière moyenne). Un fonctionnaire de la carrière moyenne a démissionné au 1er septembre 2013 et a été remplacé par un fonctionnaire stagiaire à partir du 1er octobre 2013. Le fonctionnaire prévu pour le remplacement d'un départ à la retraite à partir du 1er novembre 2012, a été engagé le 1er novembre 2013. Les traitements de tous ces fonctionnaires avaient été prévus pour une année entière lors de l'établissement du budget 2013 en 2012.

La majeure partie des crédits non utilisés au niveau de la section „frais de fonctionnement“ provient de projets prévus lors de l'établissement du budget mais qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'exercice, suite notamment aux élections législatives anticipées.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2013 au niveau de la section „compte rendu“, l'impression et la diffusion de 17 numéros de comptes rendus avaient été prévues et, suite aux élections anticipées, seulement 10,5 numéros ont été réalisés.

Le relevé des dépenses de l'exercice 2013 comparées à celles de 2012 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2013 et 2012 en €

	<i>Frais 2013</i> <i>NI 760,00</i>	<i>Frais 2012</i> <i>NI 742,44</i>
A) Députés	10.681.576,90	10.443.209,94
11.000 Indemnités parlementaires	6.633.128,62	6.347.429,19
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	39.402,82	41.413,36
11.300 Assurances	64.874,30	66.868,76
12.010 Frais de route et de séjour	80.613,52	108.842,16
12.300 Indemnités des présidents	269.131,55	233.109,96
12.301 Indemnités de secrétariat	2.345.582,67	2.304.439,20
34.090 Indemnités spéciales	2.082,36	2.082,36
34.091 Congé politique	1.235.384,69	1.328.935,58
00.500 Frais d'exercices antérieurs	11.376,37	10.089,37
B) Institutions parlementaires internationales	1.024.897,72	661.154,37
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	265.058,23	460.168,49
12.013 Participation congrès politiques – voir sub C)	0,00	0,00
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	548.024,97	3.777,31
12.302 Relations parl. internat. / Visites à Luxembourg	61.157,11	43.422,87
35.060 Contribution au budget des assemblées	150.657,41	153.785,70
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00

	<i>Frais 2013 NI 760,00</i>	<i>Frais 2012 NI 742,44</i>
C) Groupes politiques	2.712.174,75	2.687.576,00
33.000 Crédits de fonctionnement	2.712.174,75	2.687.576,00
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	0,00	0,00
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
33.005 Frais de fonctionnement groupes politiques	0,00	0,00
12.020 Crédits – voitures	0,00	0,00
12.013 Frais de voyage et de séjour	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	8.545.539,24	8.143.894,28
11.001 Traitements des fonctionnaires	7.253.969,63	6.899.072,33
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.267.591,19	1.219.271,72
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	6.103,76	6.639,49
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	11.714,56	12.163,08
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.413,62	1.349,66
12.250 Frais d'habillement	4.685,00	5.398,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	61,48	0,00
E) Frais de Fonctionnement	5.944.293,37	5.773.621,57
12.000 Frais pour services de tiers	28.899,76	8.252,07
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs voir sub C)	19.099,40	16.600,49
12.040 Frais de bureau	291.767,73	255.877,91
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	208.668,40	229.020,05
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	59.328,80	68.126,79
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.693.666,28	1.716.109,14
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	1.017.803,83	921.201,60
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	196.784,88	174.408,49
12.120 Frais d'experts et d'études	253.688,99	210.275,44
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	2.620,74	13.096,57
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	155.407,98	155.581,10
12.210 Frais de restauration	46.846,28	42.315,05
12.303 Frais de représentation	47.833,86	47.624,83
12.304 Projets de développement informatiques	373.092,02	588.517,50
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.093.055,96	1.019.968,68
12.306 Déménagement	0,00	0,00
12.307 Expédition électronique	0,00	7.360,00

	<i>Frais 2013</i> <i>NI 760,00</i>	<i>Frais 2012</i> <i>NI 742,44</i>
12.308 Site Internet	0,00	0,00
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	7.877,50
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	4.354,09	315,10
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	57.863,86	44.803,75
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	249.844,65	143.439,84
74.060 Acquisition de logiciels	136.679,27	74.553,75
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	0,00	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	4.589,53	21.233,02
00.500 Frais d'exercices antérieurs	2.397,06	7.062,90
F) Compte rendu	619.091,98	922.934,55
12.051 Frais de distribution du compte rendu	238,28	482,39
12.131 Frais de publication du compte rendu	618.853,70	921.154,27
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	1.297,89
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	0,00
TOTAL DES FRAIS	29.527.573,96	28.632.390,71

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2013

Section A: DEPUTES

10.681.576,90

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Au 1er janvier 2013 la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 17,6237379 – NI 756,27 et à partir du 1er octobre 2013 à 18,0641740 – NI 775,17; la valeur du point indiciaire pour les éléments de rémunération non pensionnables est passée de 16,6879798 – NI 756,27 à 17,1050304 – NI 775,17.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.633.128,62

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et à un membre siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 113,44 € NI 756,27 respectivement à 116,28 € NI 775,17. Le montant total de 661.381,16 € a été payé en 2013.

Malgré les élections législatives anticipées du 20 octobre 2013, les dépenses concernant cet article budgétaire présentent une hausse de 285.699,43 € par rapport à l'exercice précédent soit +4,50% qui résulte surtout des indemnités de départ et des trimestres de faveur payés aux députés sortants.

- 2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 39.402,82 €
 En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 11 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 11 députés indépendants en 2012).
- 3) Assurances (art. 11.300) 64.874,30 €
 Ce montant comporte la prime annuelle (18.980,84 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (15.792,00 €).
 Ce poste comprend également un montant global de 30.101,46 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.
- 4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 80.613,52 €
 Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.
 En 2013, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 32 reprises et a tenu 443 réunions de commissions ainsi que 19 réunions du Bureau et 19 réunions de la Conférence des Présidents.
 L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.
- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 269.131,55 €
 Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (76.701,82 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (192.429,73 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.345.582,67 €
 Le point 9) de l'article 126 de la loi électorale fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2013 à 3.337,60 € et au 1er octobre à 3.421,01 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 2.082,36 €
 Sont visées les indemnités versées à une veuve d'un ancien député.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.235.384,69 €
 Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement aux employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (303.645,86 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation aux députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (931.738,83 €).
 Ont bénéficié d'un remboursement en 2013 (élections législatives anticipées en octobre 2013):
 – députés-salariés:
 5 députés de janvier à octobre,
 1 député de janvier à avril,
 1 député de janvier à octobre,
 5 députés pour décembre.
 – députés indépendants:
 9 députés de janvier à décembre,
 4 députés de janvier à octobre,
 1 député de janvier à septembre,
 1 député pour novembre,
 4 députés de novembre à décembre.
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140 et 11.300) 11.376,37 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 1.024.897,72 €

Par rapport à l'exercice 2012, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont augmenté de 363.743,35 €.

1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 265.058,23 €

Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous ainsi que la participation à des visites bilatérales. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.

– Visites bilatérales 6.054,46 €

En 2013, le Président de la Chambre des Députés, le cas échéant, accompagné de membres de la Chambre des Députés a été en visite officielle au Parlement flamand et à Varsovie.

– Conseil de l'Europe 87.987,09 €

Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux quatre sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions, du comité permanent, du Bureau et du comité des présidents convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Rabat (Maroc), Berlin, Varsovie, en Israël (Jérusalem, Tel Aviv) en Jordanie et Palestine, à Erevan (Arménie), Londres, Tallin, Izmir, Zurich, Dubrovnik, Genève et Nyon, Madrid, Lisbonne, Vienne Kirghizstan (Bishkek, Osh) et Venise. En outre la Chambre des Députés a été représentée à une réunion de la commission ad-hoc pour l'observation des élections législatives à Monaco.

– APO 19.210,49 €

La commission permanente de l'APO (Assemblée parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Copenhague et la session d'automne de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Dubrovnik. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences, missions et visites de commissions à Bruxelles et Paris. Les séminaires Rose Roth se sont tenus à Marrakech et à Tbilissi. En outre, la Chambre des Députés a participé à une visite à Copenhague et au Groenland.

– CPI 6.555,30 €

Les séances plénières ont eu lieu à Trèves. D'autres réunions du Greffe et du Comité permanent ont eu lieu à Kaschenbach, Mayence, Metz, Sarrebruck et Trèves. En outre, des réunions des différentes commissions et délégations ont eu lieu à Blégny, Perl-Borg, Morbach, Saarburg, Sarrebruck, Thionville et Arlon.

– OSCE 20.458,20 €

La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne et la 22ième session annuelle se tenait à Istanbul.

– UIP 8.312,14 €

L'Union interparlementaire a tenu sa 128ème Assemblée à Quito (Ecuador) et sa 129ème Assemblée a eu lieu à Genève.

– APF 18.406,34 €

Des réunions du Bureau de l'APF ont eu lieu à Paris et à Rabat. La session de l'APF s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire). En outre, la Chambre des Députés a été représentée à un séminaire sur le statut du personnel administratif dans les Parlements francophones à Paris, organisé par l'association des secrétaires généraux des parlements francophones.

– Relations européennes 73.318,61 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XLIVe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements nationaux et du Parlement

Européen) à Dublin, aux réunions de Présidents de diverses commissions des Parlements de l'UE et aux diverses conférences interparlementaires à Dublin, Bruxelles, Copenhague, Strasbourg, Berlin, Nicosie, Izmir, Paris, Vilnius et La Haye.

– Divers 24.755,60 €

Des délégués de la Chambre des Députés ont participé à une visite de travail sur la politique en matière de l'emploi à Coblenz. Le séminaire EISC a eu lieu à Redu et à Bruxelles. Différentes réunions de commissions de l'Ap-UM ont eu lieu à Rome, Bruxelles, Marseille et à Stockholm. Les journées parlementaires de l'OCDE ont été organisées à Paris. Un séminaire de l'OCDE „From Economic Turbulence to Inclusive Growth“ a eu lieu à Stockholm. La 60ème réunion plénière du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) a été organisée à Strasbourg. La conférence des Présidents des Petits Etats d'Europe a eu lieu à Reykjavik.

2) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 548.024,97 €

Les frais de cet article budgétaire résultent e.a. de l'organisation de réunions du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux. En 2013, la session de printemps de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN a été organisée à Luxembourg.

Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de fax), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme des réunions de commissions du Conseil Parlementaire interrégional.

– Conseil de l'Europe	268,36 €
– BENELUX	22.920,22 €
– APO	523.385,51 €
– Conseil parlementaire interrégional	1.450,88 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	0,00 €
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	0,00 €
– Relations européennes	0,00 €
– Divers	0,00 €

3) Relations internationales / Visites à Luxembourg (art. 12.302) 61.157,11 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères:

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg, comme la délégation parlementaire de la Lettonie et la délégation parlementaire de la commission du mandat et de l'immunité du Parlement tchèque. En outre la Chambre des Députés a accueilli les Présidents des pays membres fondateurs de l'Union Européenne, Monsieur Michel Barnier, commissaire européen en charge du marché intérieur et des services, Monsieur le Président de la Douma d'Etat de la Fédération de la Russie, Monsieur Mignon, Président de l'APCE, Monsieur le Président du Parlement Turc, Monsieur le Premier Ministre de l'Ukraine, Madame Noreen Evans, présidente de la commission juridique du Parlement californien, Dr Mark Dybul, directeur exécutif du Fond Mondial de la Lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, Monsieur Oleg Betin, gouverneur de la région Tambov, ainsi qu'une délégation de la République de Chypre.

4) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 150.657,41 €

Ce poste comporte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	5.152,00 €
– Conseil Benelux	60.525,61 €
– CPI	15.000,00 €
– UIP	22.929,21 €
– APF	12.232,40 €

– OSCE	14.081,00 €
– AP-UpM	7.535,00 €
– Relations européennes	13.202,19 €
– Divers	0,00 €

5) Restants d'exercices antérieurs 0,00 €

Section C: GROUPES POLITIQUES

2.712.174,75 €

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

Suite à une décision du Bureau, les crédits ci-après alloués aux groupes et sensibilités politiques sont regroupés en un seul crédit et versés trimestriellement, sous forme de dotation, aux groupes et sensibilités politiques. Il s'agit notamment du regroupement des subventions sur base de la représentation proportionnelle, des frais de personnel, des crédits pour l'acquisition de matériel informatique et de l'achat de services informatiques, des crédits pour la location d'une voiture et pour la participation à des congrès politiques.

Crédits de fonctionnement (art. 33.000)	2.712.174,75 €
Groupe politique CSV	898.663,42 €
Groupe politique DP	508.260,92 €
Groupe politique LSAP	590.450,92 €
Sensibilité politique ADR	119.773,38 €
Groupe politique Déi Gréng	438.399,42 €
Sensibilité politique déi Lénk	64.493,36 €
Sensibilité politique Onofhängeg	92.133,33 €

Les montants sont calculés et composés sur base des décisions prises par le Bureau, notamment:

- les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député;
- au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2013 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant;
- sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile;
- le crédit pour la location de voitures a été fixé à 816 € par député;
- dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques. Ce crédit est fixé à 250 € par député.

De janvier à octobre 2013, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	26 députés
LSAP:	13 députés
DP:	9 députés
Déi Gréng:	7 députés
ADR:	2 députés (*)
déi Lénk:	1 député
ONOFHÄNGEG:	2 députés

(*) Début 2013, deux députés ont quitté la sensibilité politique ADR et ont formé la sensibilité politique „ONOFHÄNGEG“.

Suite aux élections législatives anticipées du 20 octobre 2013, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	23 députés
LSAP:	13 députés
DP:	13 députés
Déi Gréng:	6 députés
ADR:	3 députés
déi Lénk:	2 députés

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

Section D: PERSONNEL

8.545.539,24 €

La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 17,6237379 € NI 756,27 et à 18,0641740 NI 775,17 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 16,6879798 à 17,1050304. Les dépenses de cette section ont augmenté de 401.644,96 € par rapport à l'exercice 2012.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

- | | |
|---|----------------|
| 1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) | 7.253.969,63 € |
| Le cadre des effectifs au 31 décembre 2013 (74 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 19 emplois dans la carrière supérieure dont 4 fonctionnaires à demi-tâche respectivement à tâche partielle de 75%, 41 dans la carrière moyenne dont 9 fonctionnaires à demi-tâche respectivement à tâche partielle de 75% et 11 dans la carrière inférieure dont 1 fonctionnaire à demi-tâche. Un fonctionnaire travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles. | |
| Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes. | |
| La progression des dépenses de 2013 par rapport à celles de 2012 résulte: | |
| – de l'évolution du nombre indice moyen de 756,27 à 775,17; | |
| – de l'engagement de 2 fonctionnaires; | |
| – de l'octroi de 10 promotions; | |
| – de l'échéance de 26 biennales/annales et de 13 demi-allongements/allongements. | |
| 2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) | 1.267.591,19 € |
| Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 11 salariés. La progression des dépenses 2013 par rapport à 2012 dépend en outre de l'évolution du nombre indice moyen ainsi que de l'octroi de 4 annales/biennales, 3 allongements et de l'octroi d'un avancement en grade. | |
| 3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) | 6.103,76 € |
| Il s'agit des indemnités payées à 8 étudiants engagés pendant les vacances scolaires. | |
| 4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) | 0,00 € |
| 5) Frais de route et de séjour (art. 12.012) | 11.714,56 € |
| Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays. | |
| 6) Remboursement d'assurances autres que RC auto | 1.413,62 € |
| 7) Frais d'habillement (art. 12.250) | 4.685,00 € |
| Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle. | |
| 8) Restants d'exercices antérieurs | 61,48 € |

Section E: FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5.944.293,37 €
1) Indemnités pour services de tiers (art. 12.000)	28.899,76 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	19.099,40 €
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés.	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	291.767,73 €
Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
– la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 29.254,67 €	
– la location, l'entretien et le nombre de photocopies des photocopieurs: 53.326,30 €	
– la location et l'entretien des autres machines de bureau: 372,60 €	
– les consommables bureautiques: 65.124,21 €	
– les frais d'impression et de reliure: 51.196,24 €	
– les frais de bibliothèque et de documentation: 90.109,72 € y compris les licences des bases de données payantes	
– les frais de gestion des comptes bancaires: 1.236,75 €	
– les frais administratifs divers: 1.147,24 €	
4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050)	208.668,40 €
Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.	
En détail, ce poste de dépenses comprend:	
– Frais postaux (10.568,05 €) – frais d'affranchissement;	
– Frais téléphoniques (4.151,48 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;	
– Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (107.302,95 €)	
– Frais télex et télécopie (389,79 €) – frais des télécopieurs;	
– Voies louées et lignes ISDN (80.364,68 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;	
– Divers (5.891,45 €) – concerne la prise à domicile.	
5) Location et entretien des installations de télécommunications (art. 12.060)	59.328,80 €
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).	
6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070)	1.693.666,28 €
Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:	
– 12 loyers mensuels pour les liaisons optiques entre les divers bâtiments de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques ainsi que les frais de diffusion WEBTV: 37.272,96 €	
– contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.620.566,95 €	
– les frais pour réparation et pièces de rechange: 0,00 €	
– interventions techniques sur hardware et software: 26.478,30 €	
– divers: 9.348,07 €	

- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art. 12.080) 1.017.803,83 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (474.431,95 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques;
 - les factures (84.520,90 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau des bâtiments occupés par l'Administration parlementaires et les groupes et sensibilités politiques;
 - réparations et entretien (46.892,56 €)
 - assurances – bâtiments (5.026,60 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l'Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz, du bâtiment Wilhelm, des locaux hébergeant les équipements informatiques ainsi que la surveillance sur demande (377.825,46 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (3.005,60 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (26.100,76 €)
- 8) Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101) 196.784,88 €
 Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St. Esprit, rue du St. Esprit et rue de l'Eau: 167.859,86 €
 - charges locatives accessoires (immeuble rue de l'Eau): 25.000 € (reprise des frais concernant l'immeuble Rost (CSV) de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration suivant décision du Bureau);
 - divers: 3.925,02 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 253.688,99 €
 Ce poste couvre les honoraires (7.300 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la Chambre des Députés ainsi que:
- les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2013 de la Cour des Comptes: 5.800 €
 - les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2013 du Médiateur: 4.513,75 €
 - le financement de la chaire de recherche en études parlementaires – UNI.LU: 150.200 €
 - les frais pour la mise à disposition d'interprètes et de traducteurs et interprètes de la langue des signes: 19.107,89 €
 - les frais d'experts, de témoins et d'avocats dans le cadre de la commission d'enquête sur le Service de Renseignements de l'Etat: 41.214,00 €
 - prestations de consultant, de formateur et d'exercices d'intervention audités en matière de sécurité des bâtiments de la Chambre des Députés: 3.655,85 €
 - experts divers: 21.897,50 €
- 10) Frais de publication (art. 12.130) 0,00 €
- 11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140) 2.620,74 €
- 12) Acquisition et entretien / équipements spéciaux (art. 12.170) 155.407,98 €
- Frais de fonctionnement buvette: 4.766,99 €
 - Sonorisation: 0,00 €
 - Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,60 €
 - Gestion des alarmes: 0,00 €
 - Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 975,39 €

13) Frais de restauration (art. 12.210)	46.846,28 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.	
14) Frais de représentation (art. 12.303)	47.833,86 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés	
15) Projets de développement informatiques (art. 12.304)	373.092,02 €
– Site Internet: 12.080,00 €	
– Applications et Portail: 337.479,00 €	
– KM: 23.533,02 €	
16) Achats de biens et de services (art. 12.305)	1.093.055,96 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l’émission „Chamber Aktuell“	
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 553.712,63 €	
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 457.341,03 €	
Les frais de „Sécurité des bâtiments“ sont également imputés sous cet article: 82.002,30 €	
17) Déménagement (art. 12.306)	0,00 €
18) Expédition électronique (art. 12.307)	0,00 €
19) Site Internet (art. 12.308)	0,00 €
(les dépenses sont comptabilisés sous l’article 12.304)	
Sous ce poste sont comptabilisés les frais se rapportant au Site public de la Chambre des Députés.	
20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.000)	0,00 €
Remplacement de la voiture de la présidence.	
21) Acquisition de machines de bureau (art. 74.010)	0,00 €
22) Acquisition d’installations de télécommunications (art. 74.020)	4.354,09 €
23) Acquisition d’équipements spéciaux (art. 74.040)	57.863,86 €
Acquisition d’un poste d’interprète	
Ajout d’un troisième canal d’interprétation à l’installation de traduction simultanée	
Renouvellement de divers équipements de la régie TV	
24) Acquisition d’équipements informatiques (art. 74.050)	249.844,65 €
Sont comptabilisés sous cet article budgétaire:	
e.a. acquisitions et remplacements d’ordinateurs personnels, claviers et souris, acquisition de serveurs, remplacement et acquisition d’écrans LCD, d’imprimantes et d’imprimantes couleur Laserjet ainsi que d’autres acquisitions diverses de matériel informatique.	
25) Acquisition de logiciels (art. 74.060)	136.679,27 €
Acquisition et renouvellement de divers logiciels, à savoir: réactivation de deux licences „VMWare vSphere 5“, licences „WebTVLive OTT“, „Trend Micro renewal neatsuite ADV multi-platform 250 users“, diverses autres licences, comme „vision PRO“, „licence PC IBM XL C/C++ for AIX authorized user“, „licence PC Red Hat Enterprise Linux Server“, „licence Red“, „Licence Red Hat“, „Java pro Edition On premise“, „Java Pro App Dynamics“, „Adobe Acrobat Professional 11	

French multiple platforms AOO LIC GOV“, „CooperTeam Archive Mail“, „IBM Informix Growth Edition CPU Option pVU license“, „Business Intelligence Standard Edition One“, „services of „RIPE NCC“ et autres.

- | | |
|--|------------|
| 26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) | 0,00 € |
| 27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) | 4.589,53 € |
| Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés. | |
| 28) Frais d'exercices antérieurs | 2.397,06 € |
| (art. 12.101.20, et 12.305.10 et 74.050.10) | |

Section F: COMPTE RENDU **619.091,98 €**

- | | |
|--|----------|
| 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) | 238,28 € |
|--|----------|

Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2012-2013 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.

Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.

Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

- | | |
|---|--------------|
| 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) | 618.853,70 € |
|---|--------------|

L'impression du compte rendu et du rapport d'activité est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe.

En 2013, la dépense pour l'impression et la distribution de 10,5 numéros du compte rendu distribué s'élève à 602.822,57 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés sur 428 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 22 pages, des questions au gouvernement sur 123,5 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 56,5 pages (486.853,41 €), les commissions d'agence (76.063,56 €) ainsi que les frais d'impression (34.762,26 €) et les commissions d'agence (5.143,34 €) du rapport d'activité de la session 2012-2013.

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2011-2012 (16.031,13 €).

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2013, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises agréé du 28 novembre 2014, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés pour les comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables définis par le Bureau de la Chambre des Députés et décrits dans la Note 1 des comptes annuels.

Principes comptables

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que les principes comptables suivis pour l'établissement des présents comptes annuels sont décrits dans les notes aux comptes (Note 1). Les comptes annuels ont été établis pour les seuls besoins du Bureau de la Chambre des Députés et ne sont pas nécessairement appropriés dans d'autres circonstances.“

*Pour Deloitte Audit
Cabinet de révision agréé
Georges KIOES
Réviseur d'entreprises agréé
Partner*

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

*

VII. – RESOLUTION

Finallyment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 165 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2013.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2013 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Le Président-Rapporteur,
Marc LIES

CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

Document écrit de dépôt



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: N. Marc Lies
18.12.2014

Comptes du service intérieur 674


Résolution

La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2013 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.



(s.) Marc Lies